

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Perpétue

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Sainte-Perpétue, que le Conseil municipal de ladite municipalité a adopté à la séance ordinaire tenue le 15 novembre 2021, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2022 (résolution 2021-11-147) qui se tiendront à la salle du conseil de l'hôtel de Ville et qui débiteront aux heures indiquées :

CALENDRIER 2022 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 10 janvier à 19h30
Le lundi 14 février à 19h30
Le lundi 14 mars à 19h30
Le lundi 11 avril à 19h30
Le lundi 9 mai à 19h30
Le lundi 13 juin à 19h30
Le lundi 11 juillet à 19h30
Le lundi 12 septembre à 19h30
Le mardi 11 octobre à 19h30
Le lundi 14 novembre à 19h30
Le lundi 12 décembre à 19h30

La séance du mois d'août étant retirée du calendrier

Fait et donné à Sainte-Perpétue, ce 16 novembre 2021.



Maryse Bilodeau
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Maryse Bilodeau, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Sainte-Perpétue, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant copie de l'avis à deux endroits dans la municipalité, le 16 novembre 2021, entre 9h et 17h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 novembre 2021.



Maryse Bilodeau
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe